

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 avril 2024

Délibération n° CP-2024-3131

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Lugdunum - Musée et théâtres romains - Conventions de partenariat culturel

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

Commission permanente du 8 avril 2024**Délibération n° CP-2024-3131**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Lugdunum - Musée et théâtres romains - Conventions de partenariat culturel

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole, par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, a approuvé sa stratégie culturelle 2021-2026 et a déterminé comme axe prioritaire, le développement de la culture comme levier d'inclusion sociale. Il s'agit, par ce biais, de développer une politique d'éducation artistique et culturelle, de soutenir des interventions culturelles en matière de solidarité et d'inclusion sociale et d'offrir un cadre de coopération culturelle avec la politique de la ville.

Lugdunum - Musée et théâtres romains, équipement culturel en régie de la Métropole, est en constante recherche d'adaptations permettant de valoriser toute la richesse de ses collections auprès d'un public le plus large possible. Il souhaite être une maison commune, synonyme d'hospitalité, d'inclusion, d'ouverture à la diversité, de transmission, de partage et de coopération. Vecteur de mieux-être social, il est aussi considéré comme un service culturel de proximité.

En complément de son implication dans la convention métropolitaine de coopération culturelle dont il est l'un des signataires, Lugdunum - Musée et théâtres romains dispose déjà de nombreux partenariats dans les champs éducatifs, sociaux et médico-sociaux.

II - Proposition de nouveaux partenariats culturels entre Lugdunum - Musée et théâtres romains et des acteurs des champs de l'inclusion sociale, du médico-social et de l'enseignement supérieur

Plusieurs institutions souhaitent collaborer avec Lugdunum - Musée et théâtres romains afin de mener des actions conjointes pluriannuelles, soit au sein du musée, soit en dehors des murs du musée.

1° - Champ de l'inclusion sociale**a) - Les centres socioculturels Arc-en-Ciel**

Les centres socioculturels Arc-en-Ciel (Saint-Fons) souhaitent proposer aux enfants, aux jeunes et aux adultes qu'ils accueillent, accompagnent et prennent en charge une ouverture culturelle et des moyens d'une expression sociale et culturelle via des actions culturelles et éducatives, dans les murs et hors les murs, en résonance avec les collections et l'actualité du musée.

b) - L'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES)

ALLIES (Lyon 7ème), via son pôle Culture pour tous, œuvre pour faire de la culture un levier de mobilisation, d'émancipation, un pilier fondamental du développement local, social et durable. Elle contribue ainsi à lutter contre l'exclusion des publics éloignés, empêchés ou discriminés et a pour objectif de réduire les inégalités dans l'accès à la culture, notamment pour les personnes en grandes difficultés qui restent encore majoritairement des non publics de la culture.

Ce partenariat comporterait trois volets :

- une billetterie solidaire,
- la participation à des actions d'animation,
- bénéficier d'un accès en ingénierie de projets.

c) - L'association UFCS/Familles rurales Formation Insertion

L'association UFCS/Familles rurales Formation Insertion (Lyon 7ème) a pour mission de proposer un accompagnement global de la personne en vue d'une insertion sociale et professionnelle réussie. Cela passe par un suivi régulier des personnes avec la mise en place d'étapes de parcours dans le cadre des dispositifs Itinéraires revenu de solidarité active et fonds social européen, la formation et l'apprentissage du français et des savoirs de base, l'appui à l'orientation professionnelle et aux démarches administratives. À ce titre, elle souhaite proposer aux personnes qu'elle accueille et accompagne une ouverture culturelle et des moyens d'une expression sociale et culturelle.

d) - La résidence Adoma-Villebois-Mareuil

La résidence Adoma-Villebois-Mareuil (Lyon 3ème) a pour mission de proposer un hébergement durable à des personnes disposant de faibles ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion pour des raisons sociales, psychologiques et/ou psychiatriques, et n'étant pas en mesure de vivre de façon autonome dans un logement individuel classique. Elle vise ainsi une réinsertion sociale par le logement. Dans ce cadre, elle souhaite proposer aux personnes qu'elle accueille et accompagne une ouverture culturelle et des moyens d'une expression sociale et culturelle via des actions autour des collections permanentes et des expositions du musée.

2° - Champ médico-social**a) - L'Œuvre Saint Léonard**

L'Œuvre Saint Léonard (Couzon-au-Mont-d'Or) s'engage pour les personnes adultes en situation de handicap mental pour tendre vers leur autonomie, leur épanouissement personnel, professionnel et social, cet usager étant considéré comme auteur et acteur de son projet de vie. Ce partenariat a pour objet la mise en œuvre d'actions de médiation culturelles menées autour des collections permanentes et des expositions temporaires avec ces publics accompagnés.

b) - L'association Volontariat et soutien par l'Art (VsArt)

L'association VsArt (Saint-Didier-au-Mont-D'or) souhaite apporter l'art et la culture aux personnes en situation de fragilité ou d'exclusion en organisant quotidiennement des animations culturelles, des ateliers artistiques pour venir en aide, notamment, aux personnes âgées en situation de dépendance. À ce titre, il est souhaité un programme d'actions culturelles réalisées, d'une part, auprès des résidents des maisons de retraite/Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dans lesquels interviennent VsArt et, d'autre part, des actions de médiation culturelles mises en œuvre pour les bénévoles de l'association.

c) - L'association lyonnaise de gestion d'établissements pour personnes déficientes (ALGED)

L'ALGED accueille, forme et accompagne des personnes en situation de handicap, relevant le plus souvent de la déficience intellectuelle. Dans ce cadre, l'Institut médico-éducatif (IME) de Fourvière (Lyon 5ème) accueille des jeunes âgés de 12 à 20 ans avec pour missions de proposer des apprentissages pour soutenir l'autonomie et l'inclusion sociale et dispenser des apprentissages pédagogiques dans une démarche inclusive. Aussi, les actions culturelles envisagées favoriseront le développement global et l'épanouissement de chaque enfant/jeune accueilli au sein de cet IME.

3° - Domaine de l'enseignement supérieur

a) - L'Université Claude Bernard Lyon 1

L'Université Claude Bernard Lyon 1, par l'intermédiaire de son service Université ouverte, est chargée de diffuser des connaissances scientifiques au plus grand nombre. Il s'agit de partager avec des enseignants, des chercheurs et des professionnels les connaissances scientifiques d'actualité et les conséquences sociétales. Le partenariat envisagé consiste à croiser les regards entre une approche scientifique et une approche archéologique en prenant la forme d'un cycle de conférences annuel intitulé Sciences et Art.

b) - L'Université Catholique de Lyon (UCLy)

L'UCLy (Lyon 2ème), dans le cadre de sa faculté de théologie et du diplôme universitaire Patrimoine antique et culture chrétienne, souhaite approfondir les enjeux de la rencontre entre le christianisme et la culture antique. L'objectif de ce partenariat, via un programme annuel original de visites des collections du musée et des sites archéologiques antiques et paléochrétiens, est de s'appuyer sur ce patrimoine particulièrement riche à Lyon et de décroiser les apprentissages pour apporter une ouverture culturelle aux étudiants.

Il est proposé d'établir une convention, d'une durée de trois ans, avec chacun de ces organismes, qui définit le cadre et la nature de ces partenariats ainsi que les engagements respectifs.

Les conventions sont conclues à titre gracieux, étant précisé que Lugdunum - Musée et théâtres romains assurera la conception et la déclinaison d'activités culturelles et/ou éducatives et que les institutions concernées mettront à disposition les moyens techniques nécessaires à la bonne réalisation des actions prévues.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver ces conventions de partenariat culturel, qui permettront à la Métropole et à son Musée de développer des collaborations institutionnelles avec ces acteurs des champs de l'inclusion sociale, du médico-social et de l'enseignement supérieur du territoire de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les partenariats culturels entre Lugdunum - Musée et théâtres romains et les organismes suivants, les champs de l'inclusion sociale, du médico-social et de l'enseignement supérieur,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les centres socioculturels Arc-en-Ciel (Saint-Fons), l'association ALLIES (Lyon 7ème), l'association UFCS/Familles rurales Formation Insertion (Lyon 7ème), la résidence Adoma-Villebois-Mareuil (Lyon 3ème), l'Œuvre Saint Léonard (Couzon-au-Mont-d'Or), l'association Volontariat et soutien par l'Art (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), l'association ALGED-IME Fourvière (Lyon 5ème), l'Université Claude Bernard Lyon 1 et l'UCLy (Lyon 2ème) définissant, notamment, les conditions du partenariat.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 2 000 € maximum par an, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024, 2025, 2026 et 2027 - chapitre 011 - opération n° 0P33O3056A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-321055-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024
